

CR de la réunion des PresUR du 17 janvier 2024

Présents : Marc Bouverne, Gérard Camus, Philippe Caramello, Francine Chich, Didier Coupeau, Hervé Durand, Frederic Duval, Dominique Gastaldi, Didier Goyer, James Labruyère, Daniel Lambert, Pierre Le Cabec, Philippe Lebrun, Jean-Pierre Lucas, Fabienne Mondié, Françoise Morio, Gisèle Peyrot-Chevry, Danièle Pruvot, Brigitte Rondel, Chantal Signoret-Dussutour, Michel Villequey,

Invité Joël Lemoine, Dominique Gury

Absents excusés : Bernard Rochet,

D Gastaldi lance l'enregistrement 18h 03
18 UR représentées. La formule intéresse les presUR.

Brigitte Rondel nous présente son successeur : Joel Lemoine : il s'occupe du web, du réseau, appartient au photo club de Bretignolles, photographe, très impliqué.

Sujet principal le **module formation**
Didier Coupeau le présente à l'ensemble des présidents avant les responsables de formation

Plusieurs parties
Mode de fonctionnement
Et comment les presUR peuvent l'utiliser

1 ère partie

Didier nous partage son écran

Il nous montre ce qui a été publié dans la Lettre de janvier, qui est sur le site

Le premier gros changement, pour que ça fonctionne bien, bien noter que seuls 2 modes de paiement sont acceptés, CB et virement par le système proposé sur la plateforme.

Aller voir sur le site.

Quand on est sur le site de la FPF, on voit l'onglet formation. Quand on clique sur la liste des formations, ça renvoie directement sur la base de données, et on voit toutes les formations proposées et par ordre chronologique.

On peut voir chaque fois si c'est en présence ou à distance, avec les heures qui correspondent 6 h en présentiel et 2 h en distanciel.

En cliquant sur l'onglet « voir la formation », on voit le descriptif. Ce sera bien de bien séparer le présentiel et le distanciel, et les formations seront décomposées pour plus de clarté.

Il y a en dessous les dates des futures sessions. On sait s'il y a des places disponibles mais pas combien. L'adhérent s'inscrit, reçoit un mail qui lui dit à quelle formation il s'est inscrit, la date... Il a donc une confirmation, et il reçoit automatiquement par mail sa facture.

D Gastaldi : on ne voit pas où est la formation en présentiel qd on s'inscrit.

Et un non adhérent, comment il atteint ce niveau-là ? Il faut qu'il soit dans la base de données, et donc avoir demandé à un président d'UR ou au président de club.

Didier nous montre la page où inscrire des opens, ou des personnes non adhérentes dans des clubs ;

Autre changement : les clubs ou les UR n'ont plus à avancer d'argent pour les formations. Les adhérents règlent directement à la FPF. Le formateur a un nombre minimum au-dessous duquel il ne viendra pas. Par ex s'il y a 7 participants, le formateur sera payé en fonction des présents. Mais c'est la FPF qui s'en occupe. L'UR paye le repas de midi.

Si un participant a réglé mais ne vient pas, en général, s'il ne prévient pas assez tôt, la FPF lui fera un avoir, mais pas de remboursement.

D Gastaldi : quand une formation est organisée par l'UR pour plusieurs clubs, l'UR participe en général à la hauteur de 10€ par adhérent. Mais on ne peut pas le faire en direct sur le site

pour le moment. Il faudrait une case à cocher mais elle n'y est pas.

M Villequey demande si on sait le nombre min et maxi qu'accepte le formateur : OUI

Si le nombre atteint est le nombre minimum, par ex 8 et que le jour de la formation il n'y a que 7 personnes, le formateur sera moins payé. (100 € de moins) si la personne ne s'est pas désistée plus de 8 jours avant, l'argent sera encaissé.

Ph Caramello dit qu'il peut y avoir une liste d'attente. Les gens non adhérents ne sont pas prioritaires et sont sur une liste d'attente. Ils passent sur une liste prioritaire quand une place se libère

Pour un bon cadeau, l'adhérent doit s'inscrire et payer et ensuite le trésorier de l'UR le rembourse qd il a fait le stage.

Sur la liste des formations arrivent d'abord les dates prévues, et ensuite les formateurs selon l'ordre alphabétique

D Gury : lorsqu'il y a une demande UR ou une demande club, combien de temps faut-il attendre pour avoir la réponse du formateur ? Quand on clique sur la partie demande de formation, un tableau s'ouvre pour dire que la demande a bien été prise en compte et l'info remonte au département formation. Et le département met en contact avec le formateur.

M Villequey : ne voit pas le prix de la formation. Effectivement on ne le voit pas. On lui rappelle que toutes les formations à distance sont à 15 € par personne. Mais il faut que ça apparaisse.

Pour le distanciel 15€ X 15€ = 225€ et la FPF donne 25€

Une UR en général remplit les formations, mais pas forcément les clubs : on peut donc ouvrir à l'UR, et ça remplit en général, ou à une UR à côté.

Quand une UR ou un club a demandé une formation, les presUR ou les présidents de clubs ne voient pas les gens qui sont inscrits. Il faut que ce soit corrigé.

D Gastaldi : a fait une demande pour Ph Hirsh et n'a pas de réponse, et il n'a pas de retour, et ne sait pas si sa demande a abouti ou non. Demander les coordonnées de PH Hirsh

Françoise Morio : demande des éclaircissements sur les prix ; en présentiel, ça n'excède pas 50€ par jour et par personne. En général 10 personnes max. et en distanciel, en général 15 personnes max

Frédéric Duval : ne voit pas les coûts, et dit de rappeler les conditions pour les formateurs (déjeuner pris en charge par l'UR, et nuitée et transport par la FPF)

Formation de JC Béchet complète jusqu'à la fin de 2024. Mais la laisser sur le site pour qu'on voit qu'elle existe avec nota : formation complète pour 2024.

B Rondel : Bérangère Yar va rentrer sur le site de formation, pour la formation macro artistique. (60€ par jour sur 2 jours). Remplacera Myriam Dupouy.

Pourrait-on avoir un catalogue en PDF pour qu'on puisse l'échanger dans les clubs ? Oui dit Didier.

Les non fédérés ont un tarif non préférentiel 30€ au lieu de 15€ (distanciel). En présentiel, 30% de plus. Et rapidement ils ont remboursé leur carte.

Ph Lebrun s'inquiète du fait que Bérangère Yar n'est pas référencée. Didier lui dit que ça va être fait. Elle a des tarifs compatibles avec les caisses de la FPF

Si pb, on peut aussi demander à D Gury , qui a accès à beaucoup de choses.

Merci Didier : bien noter les demandes faites par UR ou club parce que pour l'instant pas de retour par mail.

Et connaître le lieu précis de la formation, ce qui est important quand on veut s'inscrire. Didier le vérifiera, et va y remédier.

Et on pourra refaire une petite réunion au fil des améliorations.

Suite de l'ODJ

Candidatures 1^{er} et 2^e collège. Danièle Pruvot

(Tableau récapitulatif en fin de CR)

2^e collège sont des presUR . Il faut renouveler sa candidature tous les ans. Faire une lettre de motivation.

Il faut envoyer les candidatures à D Gastaldi .

Pour le 1^{er} collège, il y a 6 personnes renouvelables par tiers tous les 2 ans. Sont issus du 1^{er} collège obligatoirement le poste de Président

Pour le trésorier ou le secrétaire général ils peuvent être issus du 1^{er} et ou du 2^e collège.

Joindre le rétro planning envoyé par Danièle Pruvot.

Elle rappelle l'AGO le 4 juin. Sera suivie le 5 juin du CA de la FPF.

Les membres du 1^{er} et 2^e collège vont élire les membres responsables du département. Puis parmi ces responsables, les 4 membres du 3^e collège

Puis élection du bureau de la FPF par les 3 collèges.

Les adhérents doivent voter pour les candidats au 1^{er} collège et les rapports moral et financier, et les tarifs des cotisations.

Les présidents de clubs votent avec les pouvoirs que leur donnent les membres, du 14 au 23 mai

Les Presur votent entre le 24 et le 30 mai : un vote sur l'élection des membres du 1^{er} collège et les rapports moraux et financiers, et le tarif des cotisations (avec les votes donnés par les clubs)

Puis il y aura un 2^e vote à faire pour le 2^e collège.

M Villequey pose une question : quand le président du club donne son pouvoir, il a les mandats de ses membres plus la voix du club : OUI parce qu'on compte en nombre d'adhésions et pas d'adhérents.

Le Présur ou les membres du CA n'ont pas de voix en tant que tel.

Il faudra que chaque Présur fasse un compte rendu des activités de son UR au cours de l'année civile 2023 qui doit être reçu avant le 15 Mars

2800 caractères espaces compris maxi et sans mise en forme.
Pas de déclaration d'intention sur ce qu'on veut faire.

Uniquement des formats Word.

Les articles doivent être récupérés par Danièle avant le 21 mars

Les candidatures 2 è collège à D Gastaldi avant le 21 mars.

Et au 1 er collège avant le 25 mars à Jean Saleilles.

Ne pas oublier de faire un FIF quand la lettre est sur le site de la FPF. La lettre sera sur le site avant le 30 avril.

Pour le 3è collège, la candidature doit arriver au moins 1 mois avant la réunion du CA qui aura lieu le 5 juin

Sortants du 1 er collège : Jean Saleilles, Jean-Claude Luque qui est décédé.

Rappel que JP Fondin a démissionné de son poste de secrétaire général et pas du 1 er collège pour le moment.

Danielle nous parle des thèmes pour **France Photographie** :

1^{er} thème : « Ensemble », et le 2 è thème : le top 10 des clubs , 10 photos par club, M et/ou C, réalisées par au moins 3 auteurs fédérés par club et max 4 photos par auteur . (Voir les conditions qu'enverra Danielle) Il faudra que le club précise le thème que le club a choisi, pas de photos déjà publiées dans le Florilège ou France Photo.

Pb d'inscriptions sur la base en ligne

Il y a des membres qui ont 5 numéros différents et ça pose des pbs par exemple pour les concours, et des participations sous tel ou tel numéro peuvent être perdues. Ces remontées ne se feront plus. Car c'est source d'erreurs et ça coûte cher à la FPF (prestataire extérieur).

Dominique Gury : De même quelqu'un qui veut être anonymisé perd toutes les infos le concernant, et même les classements photo.

Danièle : si on supprime un adhérent on le supprime aussi de copain et ça fausse les résultats de concours.

D Gury dit que tous les clubs doivent enregistrer tous les membres adhérents ou non dans la base en ligne.

Bp d'erreurs de mail, de point, de tirets. le n° de tel est obligatoire

Dominique Gastaldi : Les adhésions au 1^{er} janvier 7721 contre 7709 en 2023 au 1^{er} janvier et 523 clubs contre 522.

Les travaux du siège : amélioration du siège en cours, demande en cours pour la modification de la façade.

Projets de rénovation de l'intérieur et on en est au niveau devis.

Qd concours national organisé dans une UR, les présidents d'UR y vont et y a-t-il possibilité de remboursement ? par la FPF, non, par les UR oui si elles ont la possibilité.

FPF reconnue d'intérêt général, il y a le rescrit fiscal. La FPF peut ne plus rembourser directement, mais on peut avoir une déduction d'impôts.

Les simples spectateurs ne peuvent prétendre à rien, il faut avoir un poste officiel ou être missionné par la FPF

Reconnaissance d'intérêt général par les UR : inciter les UR à faire cette demande.

Ch Signoret Dussutour nous donne des détails. La prochaine réunion des presUR de février pourra parler largement de ce

sujet et Chantal invitera sa trésorière qui a fait les démarches dans son UR.

C'est très intéressant pour l'UR et pour les gens qui bénéficient du rescrit

Changement : même si pas imposables, il semble que la grille des bénévoles ait changé et est la même que pour les salariés. A confirmer.

Marc Bouverne : Il faudra garder toutes les notes de frais, et on fait une demande 1 fois par an.

Festival de la photo les 14 et 15 juin, au Creusot. Bien noter les dates. Venez nombreux ! ce serait bien qu'il y ait une anticipation d'une prochaine ville pour 2025

Evolution de Copain : liste en pièce jointe

D Gury : chaque auteur devra préciser si sa photo est une photo animalière ou pas. Les commissaires le verront donc directement. Le presur peut cocher une case qui ne l'aurait pas été.

Possibilité d'éditer des planches contact.

Mode de récupération des photos : 2 modes : soit la place, nom de l'adhérent et le titre de la photo

Ou le choix d'avant : nom de l'auteur et titre de la photo

Modification dans coloc

Quand les photos seront jugées, les photos garderont leur note et seuls les commissaires peuvent les disqualifier, mais les auteurs sauront leurs notes. les juges donnent les notes, mais ne disqualifient pas les photos.

M Villequey a des concours qui ont commencé. Comment rattraper en fonction des modifications ? Les commissaires n'auront à cocher les cases que sur les photos qui montent au N2

Sur le site la version de coloc est fonctionnelle.

D Coupeau : inscription pour le N1 est il utile d'avoir encore le fichier csv ? il faut importer les noms en UFT8

Danièle : Acheminements des photos des régionaux, qui doivent être envoyés par les commissaires. (et pas par les clubs ni par les auteurs)

D Gury : il va y avoir des possibilités de synthèses par club sur Copain (ça existait déjà sur Coloc)

Fonctions dans les UR : qd on crée une fonction dans une UR, elles n'ont pas de droit

Les vice-présidents doivent avoir les mêmes droits que les présidents pour qu'ils puissent se remplacer.

Reconnaisances : D Gastaldi a presque tout reçu, mais pas tout. Donc lui envoyer

Fin de la réunion 20 h 17 CR rédigé par F Mondié

Planning Élections/votes 2024 –Lettre Fédé avril

Je vous remercie de noter les différentes dates pour les prochaines échéances statutaires.

Je rappelle que les demandes d'articles sont désormais envoyées par Fabienne Mondié, co-assistante de rédaction et que c'est à elle que les textes demandés seront à envoyer.

Un grand merci à Fabienne pour sa précieuse collaboration !

Danièle Pruvot

Responsable du département Publications

Actions	Dates	Commentaires
Réunion du CA suite AG	5 juin 2024	Élections du 3 ^{ème} Collège (par 1 ^{er} et 2 ^{ème} Collèges) puis élection du Bureau par les 3 collèges
Assemblée générale Ordinaire	4 juin 2024	Présentation des rapports Résultats des votes sur les rapports Résultats des élections du ; - Premier Collège - Deuxième Collège
Fin des votes	30 mai	
Votes des Presur	Du 24 mai au 30 mai	- Avec leurs mandats venus des clubs - Pour le 2 ^{ème} Collège
Votes des présidents de club	Du 14 mai au 23 mai	Votes des présidents de club avec les pouvoirs des membres
Votes des adhérents Début	Du 30 avril au 13 mai	
Comité rédaction Lettre	26 mars	
Date limite réception candidatures 1^{er} et 2^{ème} collège	25 mars	L'appel à candidature sera fait dans un Mot du Président avec les détails de la procédure.
Date limite réception articles	21 mars	
Date limite réception rapports des présidents d'UR	15 mars	

